

L'EPF Nord-Pas de Calais aborde 2021 avec des objectifs ambitieux et adaptés au contexte de crise sanitaire.

Vendredi 27 Novembre 2020 - Le Conseil d'Administration et le bureau de l'établissement public foncier se sont successivement tenus en visioconférence.

Amplifier l'action opérationnelle

A l'ordre du jour de ces deux réunions, pas moins de 19 nouvelles conventions opérationnelles représentant près de 58 M€ de dépenses, qui témoignent de la forte mobilisation de l'EPF aux côtés des collectivités pour accompagner leurs projets. Au total, sur l'année 2020, 48 nouvelles conventions ont ainsi été adoptées par le conseil d'administration, représentant un engagement de 222 M€.

Le conseil d'administration a validé la mise en place d'un dispositif expérimental de cessions multisites au profit d'un bailleur social, visant à simplifier et accélérer la réalisation des opérations de construction de logements sociaux dans l'Avesnois. Près de 200 nouveaux logements pourront ainsi être réalisés dans les 2 ans.

Les administrateurs ont également été informés du développement des usages temporaires sur les sites en portage, conformément à l'orientation fixée par le nouveau PPI. Un focus particulier a été fait sur le site « Banque de France » situé dans le centre-ville de Roubaix, dont les caractéristiques (localisation dans l'hypercentre, qualité architecturale, surface, configuration) en font un véritable « laboratoire ».

Accélérer la montée en puissance du nouveau PPI

A l'occasion de cette dernière réunion de l'année, le conseil d'administration a adopté son budget 2021, avec près de 100 M€ d'engagements financiers. Ce volontarisme témoigne de la montée en puissance du nouveau PPI et du souhait de l'EPF de poursuivre son engagement en faveur du soutien à l'activité économique. Il s'inscrit dans la continuité du plan de relance économique adopté par le conseil d'administration le 26 juin dernier.

L'année 2021 sera celle également de la poursuite de la déclinaison territoriale du PPI (Programme Pluriannuel d'Intervention) enclenchée en 2020, permettant de définir territoire par territoire le programme d'intervention prévisionnel de l'établissement pour les 4 prochaines années, l'ordonnancement des priorités d'intervention et les moyens à y consacrer. Au regard de la place accordée à la thématique des friches au sein du PPI, et dans le prolongement de l'appel à

manifestation d'intérêt lancé en début d'année, l'EPF proposera aux collectivités la mise en place d'un partenariat visant à faciliter la mobilisation du fonds friche mis en place par l'Etat dans le cadre du plan de relance, en complément aux moyens très importants qu'il mobilise déjà sur cette question.

Les administrateurs ont également été informés par l'Etat des avancées très positives de la démarche d'élargissement du périmètre géographique d'intervention de l'EPF, qui pourrait se concrétiser très prochainement. Ce sont donc de nouvelles perspectives de développement de l'action de l'établissement au service de nouveaux territoires, sans réduire la mobilisation historique forte de l'établissement en Nord – Pas de Calais.

A propos de l'EPF Nord-Pas de Calais

Créé en 1990 par l'Etat, l'Etablissement Public Foncier est un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC), qui accompagne les collectivités désireuses de maîtriser leur foncier et de recycler leurs espaces dégradés. Présent dès les prémices du plan d'aménagement de la collectivité, l'EPF acquiert, requalifie, gère puis cède à la collectivité ou à un aménageur un foncier exploitable pour mener à bien le projet.

Contact Presse :

Anne-Sophie CALLENS - 03 28 07 25 22 - as.callens@epf-npdc.fr